

## LE MOT DU MAIRE

Chères Sazéroises, chers Sazérois,

L'année 2024 s'achève et j'espère qu'elle vous a apporté bonheur et santé, j'en profite également pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Cette année, notre village a dû subir une météo capricieuse et très humide, nous sommes chanceux de vivre dans une commune où les inondations sont plutôt rares. Au cours des intempéries, seule la route du Pont de Belfât a été barrée pour inondation. Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui ont tout perdu, qui ont subi et qui subissent encore ces inondations.

Durant l'année 2024, plusieurs projets ont été réalisés et sont toujours en cours.

La création du site internet et du logo de la commune ont été créés, nous vous invitons à aller visionner le site et vous inscrire à la newsletter pour être informé des dernières actualités de votre village ! Vous y trouverez tous les événements qui s'y déroulent.

Des jeux sur ressorts ont été ajoutés pour le plaisir des petits sur l'aire de jeux près de la salle des fêtes.

Dans la salle des fêtes, la commune a effectué l'achat et la pose d'un écran pour le rétroprojecteur, le changement des grandes baies vitrées, un ponçage complet et le traitement du parquet. En 2025, nous prévoyons le changement de la sonorisation de l'Eglise et l'achat d'un pupitre et d'une sonorisation portable pour la salle des fêtes.

L'harmonium de l'Eglise a été restauré, celui-ci n'avait pas été joué depuis une cinquantaine d'années.

Des rayonnages ont été installés pour l'archivage dans la salle de réunion de la mairie et des travaux de peinture ont été réalisés. L'archivage se terminera au cours de l'année 2025 suite à la seconde intervention de Madame Emmanuelle BONNAFOUX, Archiviste du Centre de Gestion de Châteauroux.

Depuis le 09 décembre, les travaux de réaménagement de la mairie ont commencé. Nous avons signé les marchés le 31 octobre 2024 et les travaux se poursuivront jusqu'au mois de mai 2025. Le Secrétariat de mairie est momentanément déplacé dans la salle de réunion. N'hésitez pas à téléphoner au Secrétariat avant de vous rendre à la Mairie, surtout les deux premiers mois.

Le programme de voirie pour 2025 s'effectuera sur les routes de Bellevue, les Quatre Vents, Lavaubonneuil et le village de Saugou.

Cette année, 43 personnes âgées de 75 ans et plus recevront un colis de Noël.

La séance des vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2025 à 10h00 ainsi qu'une remise de médailles à la salle des fêtes où nous vous attendons nombreux.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale, une bonne année 2025, une bonne santé et la réussite dans tous vos projets.

Le Maire et le Conseil municipal.



## Naissances



Blanche DE PEYRONNET née 16 mai 2024

Marceau MOULIN né 29 mai 2024

## Mariage

Aucun mariage



## Décès



✝ 2024 ✝

Le 12 février 2024 : Germaine PAGNARD née MAGNARD

Le 26 février 2024 : Robert PAGNARD

Le 17 août 2024 : Jean LUNEAU

# La vie de la commune en 2024

## INFORMATIONS MAIRIE



Les horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie au Public :

- ❖ Le mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- ❖ Le samedi de 9h00 à 12h00.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au : 02.54.30.51.04 ou par mail : [contact@sazeray.fr](mailto:contact@sazeray.fr)



Pour toujours plus d'informations, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Facebook : Mairie de Sazeray et le nouveau site de la commune [www.sazeray.fr](http://www.sazeray.fr)

Depuis mars 2024, Agnès a été embauchée à mi-temps jusqu'à fin février 2025 pour principalement répertorier le cimetière et seconder Alix dans les différents domaines.

Merci à nos Secrétaires de Mairie qui répondent au mieux aux attentes des administrés et des différents services.

### **Avis aux nouveaux habitants !**

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune (résidence principale et secondaire) à venir se présenter au Secrétariat de Mairie afin de pouvoir prendre un premier contact et faire le point sur les services que la commune propose. Merci 😊

## **Votre Mairie est en travaux !**

Depuis le 09 décembre, les travaux de rénovation de la Mairie ont commencé.

Pendant toute la durée des travaux et pour plus de sécurité,

l'accès au Secrétariat se fait du côté de la salle du Conseil municipal.

Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée et nous vous remercions pour votre compréhension.

Toute l'équipe municipale.





\* Épicerie de Valérie



02.54.30.59.16

\* Coiffeuse : Amand'Coiff

Permanence tous les mois, dates affichées en Mairie.

@ [amandineb84@yahoo.fr](mailto:amandineb84@yahoo.fr)



06.32.05.74.94

\* Apiculteur : Jean-Marc GRISON

@ [abeillesduberry@gmail.com](mailto:abeillesduberry@gmail.com)



06.08.62.09.43

\* Coaching sportif : Arnaud BUTIN

@ [sport.objectif.sante36@gmail.com](mailto:sport.objectif.sante36@gmail.com)



06.49.37.58.34

\* Agent immobilier : Peter HOWELLS

@ [jovimmo.ph36@gmail.com](mailto:jovimmo.ph36@gmail.com)



07.84.95.75.88

\* Agent Commercial en Immobilier : Cynthia CHANUC

@ [cynthia.hsbimmo@gmail.com](mailto:cynthia.hsbimmo@gmail.com)



06.22.18.23.99

\* Jump'Perform : Yannis SIMON

[www.jump-perform.com](http://www.jump-perform.com)



06.84.99.92.10

\* LEETHERAPIE : Magali HEBRA

*Harmoniser les énergies, libérer les émotions.*

*Praticienne Bien-être à domicile.*

@ [magathee21@orange.fr](mailto:magathee21@orange.fr)



06.87.58.49.40

\* BERRY NUISIBLES : Cyrille CANIVET

Guêpes / Frelons / tous types d'insectes

@ [berry.nuisibles@gmail.com](mailto:berry.nuisibles@gmail.com)



06.22.50.72.19

\* Travaux : Ludovic SHERNSTEIN

Broyage, terrassement, conduite d'engins divers

06.65.49.79.37

\* « Les jardins de l'Oiseau » : Vincent RABASTÉ

Pépinière de petits fruitiers, plantes aromatiques, légumes vivaces, plants maraichers et maraichage.

Site : [www.jardinsdeloiseau.com](http://www.jardinsdeloiseau.com) / Contact : [contact@jardinsdeloiseau.com](mailto:contact@jardinsdeloiseau.com)

06.81.69.21.14

\* Selvaya - Les voies de l'Éveil :

Yoga, Méditation, Chamanisme

[www.selvaya.com](http://www.selvaya.com)

06.04.18.66.55





### Carte Nationale d'Identité (C.N.I.) et Passeport

Faire votre pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> (Vous pouvez vous présenter à la Maison France Service proche de chez vous, qui vous aidera à remplir votre demande en ligne).

Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour faire refaire sa carte d'identité, vous devez vous rendre dans une Mairie équipée d'un dispositif de recueil (les plus proches de Sazeray sont La Châtre, Aigurande ou Boussac) en présentant votre ancienne carte d'identité périmée ainsi que tous les justificatifs figurant dans la liste ci-dessous :

- ★ Votre pré-demande (le n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche, il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande),
- ★ Une photo d'identité de moins de 6 mois,
- ★ Votre carte d'identité,
- ★ Un acte de naissance de moins de 3 mois, si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans,
- ★ Un justificatif de domicile de moins d'un an.

**Votre présence est indispensable** pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous devez retirer la carte **personnellement** au lieu de dépôt du dossier. Elle doit être retirée dans les **3 mois**, passé ce délai, elle sera détruite.

### Permis de conduire

Pour remplacer votre permis de conduire cartonné, faire votre demande en ligne sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

### Autorisation de sortie du territoire pour un mineur

Votre enfant mineur doit se rendre à **l'étranger** et vous vous demandez s'il y a des formalités à respecter ?

Voici quelques réponses pour vous éclairer :

L'enfant qui voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- ✓ Original du formulaire cerfa n°15646 (disponible au Secrétariat de Mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr> ) signé par une personne ayant l'autorité parentale,
- ✓ Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa si nécessaire selon le pays de destination,
- ✓ Copie d'un justificatif d'identité du parent signataire (carte d'identité : recto-verso, passeport : page(s) où se trouve(nt) la photo et la signature). Le justificatif d'identité doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.

### Inscription sur la liste électorale de la commune

Hors élection, vous pouvez venir au Secrétariat de Mairie vous inscrire toute l'année avec les documents suivants :

- ↳ Justificatif d'identité,
- ↳ Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- ↳ Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie).

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.

## Le Recensement et la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Chaque Français, dès 16 ans, doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou au consulat français s'il réside à l'étranger, dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Il faudra qu'il se présente en Mairie avec sa pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...) et son livret de famille.



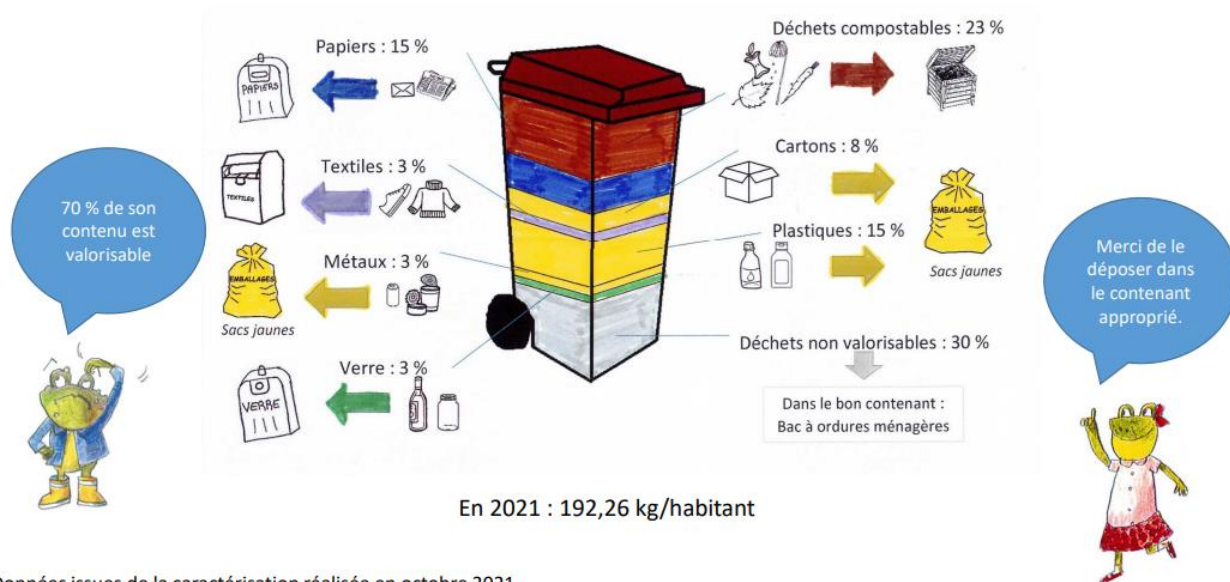
## SERVICE ENVIRONNEMENT

Pour protéger notre environnement et faire face à l'augmentation de la fiscalité liée aux déchets, nous devons adopter des pratiques qui lui seront bénéfiques.

Cela consiste à trier correctement tous nos produits recyclables.

- ↳ Mettre les déchets non recyclables dans le sac d'ordures ménagères, fermé et déposé dans le bac réservé.
- ↳ Déposer les déchets recyclables (emballages, verre, papier, etc.) dans les sacs jaunes ou les conteneurs collectifs ou les bennes à ordures spécifiques.
- ↳ Emporter les déchets encombrants (mobilier, gravats, etc.) à la déchetterie.
- ↳ Composter les déchets organiques (épluchures, restes de repas, etc.)

### Que contient notre poubelle ?



6

### Conseils pratiques sur les contenants et la collecte

Emballages : sac jaune (ou bac jaune : habitats collectifs, collectivités ou résidences secondaires)



- Le présenter **plein** à la collecte
- **Tous** les sacs bien triés seront collectés une fois par quinzaine
- Le mettre dans un endroit **visible** par les agents
- Le **sortir la veille** (agents débutent à 5h du matin)



Papier et Verre : point TRI (colonnes à plastron bleu et vert)

Ordures Ménagères :

- Dans un **bac fourni par la collectivité** (dès novembre 2017)
- **Volume** du bac en lien avec la composition du foyer
- Les **déchets hors bac** ou bac non conforme : **non collectés**
- Sacs bordeaux supplémentaires, payants, si besoin
- Le **sortir la veille** et **visible** par les agents de collecte
- Attention au positionnement : si axe fréquenté, en retrait de la voie de circulation

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Foyer 1 ou 2 personnes    | 120 litres |
| Foyer 3 personnes         | 180 litres |
| Foyer 4 personnes et plus | 240 litres |

7

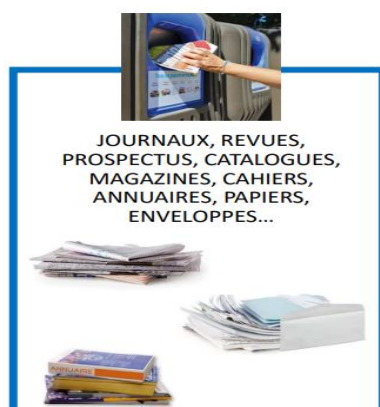
## Les nouvelles consignes de tri plus faciles



**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !**

11

## Autres consignes de tri



12

**Petit rappel :** Certaines personnes n'ont pas encore retiré leur carte de déchèterie, vous pouvez encore les récupérer en Mairie aux heures d'ouverture.

Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez faire votre demande de carte de déchèterie directement au service environnement de la Communauté de communes de La Châtre-Sainte-Sévère ou en Mairie et ainsi récupérer votre bac pour les ordures ménagères (sous réserve de disponibilité).

### Le service Environnement

Vous accueillez au  
284, Rue Nationale à La Châtre (route de Guéret)  
Tel : 02.54.62.10.16  
@ [ambassadeurdetri@cc-lachatre-stesevere.fr](mailto:ambassadeurdetri@cc-lachatre-stesevere.fr)  
Site Internet :  
<https://serviceenvironnement.wixsite.com/tritou>

### Jours et horaires d'ouverture

**Lundi** de 09h00 à 12h00  
**Mercredi** de 13h30 à 16h30  
**Jeudi** de 13h00 à 16h00

### Jours et horaires d'ouverture

#### Déchèterie de

#### Sainte-Sévère-Sur-Indre

**Lundi, mercredi, vendredi** : de 14h30 à 18h00

**Samedi** : de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

(sauf jours fériés)

Accès autorisés jusqu'à

- 11H45 (installation de plots), la déchèterie ferme à 12h00.

- 17H45 (installation de plots), la déchèterie ferme à 18h00.

Nous tenons à rappeler que les fossés de la commune ne sont pas une déchèterie !

Encore plus aux abords d'un ruisseau classé.

👮 Ceci est un délit.



Le responsable encourt une peine d'amende par la police de l'eau.

♻️ Merci de respecter la nature ♻️

Lieu-dit Les Mollets le 28 septembre 2024 :





## Réalisations de l'année

- ✓ Installation d'une nouvelle aire de jeux à la salle des fêtes.



- ✓ Restauration de l'harmonium de l'Église.

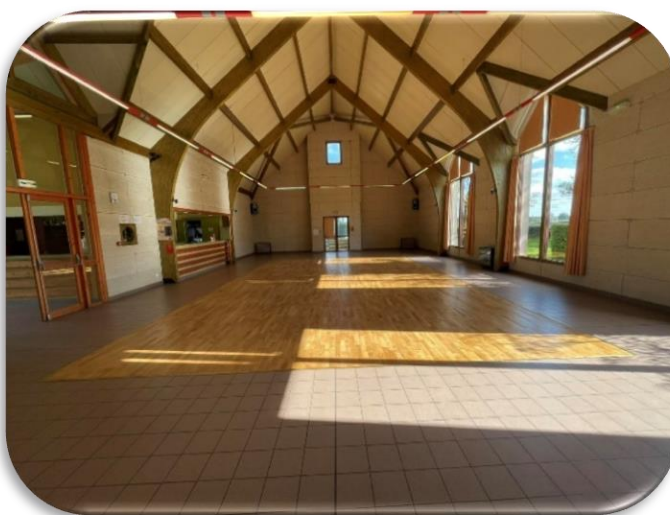


- ✓ Aménagement des archives communales.



- ✓ Remplacement des 6 vitrages de la salle des fêtes.

- ✓ Ponçage et traitement du parquet de la salle des fêtes.



- ✓ Début des travaux de réaménagement de la mairie, première étape : déménagement du secrétariat.





## Les projets de la commune

- ✍ Terminer la restauration du mur du Cimetière,
- ✍ Aménagement des Archives Communales,
- ✍ Travaux de réaménagement du secrétariat de la Mairie,
- ✍ Acquisition de matériel et de mobilier pour les bâtiments communaux,
- ✍ Construction de 7 cavurnes,
- ✍ Programme annuel d'entretien de la voirie.

Pour nous aider à financer ces projets, nous avons demandé des subventions à l'État (D.E.T.R.) et au Département de l'Indre (F.A.R.).

## Aménagement des archives communales

L'achat de matériel et la rénovation d'une pièce pour accueillir les archives ont coûté **5 670,00 € H.T.**

### Détails du financement

- ✍ 40% financé par le Fond d'Action Rural (F.A.R) soit 2 268,00 € H.T.,
- ✍ 40 % financé au titre du Fond de Valorisation des Archives Communales soit 2 268,00 € H.T.,
- ✍ 20 % financés par les fonds propres de la commune soit 1 134,06 €.

## Travaux de réaménagement de Mairie

Les travaux portant sur le bâtiment ainsi que les frais d'Architecte s'élèvent à un montant de **158 407,36 € H.T.**

### Détails du financement

- ✍ 30 % financé par la D.E.T.R soit 47 522,21 € H.T.
- ✍ 7,41% financé par le F.A.R. soit 11 737,98 € H.T.
- ✍ 33,11% financés par le Fonds Vert soit 52 448,68 H.T.
- ✍ 29,48% financé par les fonds propres de la commune soit 46 698,49 € H.T.
- Subvention supplémentaire
- ✍ 1 500,00 € versé par le S.D.E.I. pour le respect des nouvelles normes d'énergie (installation d'une pompe à chaleur, luminaires LED...).

### Acquisition de matériel et de mobilier pour les bâtiments communaux

Mairie : suite aux travaux de réaménagement, notamment au niveau du Secrétariat, le nouvel agencement impose la nécessité d'un nouveau poste informatique (1 382,95 € H.T.) ainsi que de nouvelles chaises pour l'accueil (634,58 € H.T.),

Église : la sonorisation est devenue complètement obsolète et devient un problème lors des cérémonies religieuses (2 175,99 € H.T.)

Salle des Fêtes : acquisition d'un pupitre ainsi qu'un micro avec enceinte lors des cérémonies officielles (465,93 € H.T.)

Le montant total s'élève à la somme de **4 659,45 € H.T.**

#### Détails du financement

✎ 80 % financé par le F.A.R soit 3 727,56 € H.T.

✎ 20 % financé par les fonds propres de la commune soit 931,89 € H.T.

### Construction de sept nouvelles cavurnes au cimetière communal

Les cavurnes construites en 2021 sont en quasi-totalité louées. Il est donc prévu d'en construire sept nouvelles en 2025 pour un montant de **3 723,33 € H.T.**

#### Détails du financement

✎ 80% par le F.A.R soit 2 978,00 € H.T.

✎ 20 % financés par les fonds propres de la Commune soit 745,33 € H.T.

### Programme annuel d'entretien de la voirie.

En 2025, le programme de voirie s'organisera au niveau des routes de Bellevue, des Quatre Vents, de Lavaubonneuil et à Saugou.

## FORMULAIRE DE CONTACT

La Mairie renouvelle le service d'aide destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap, en cas de problème climatique ou épidémique. Cette démarche nous permet de connaître leur besoin ainsi que les personnes à contacter en cas d'urgence. Nous **recommandons fortement** aux personnes isolées et n'ayant pas de famille sur la commune, de compléter également ce formulaire pour que nous puissions intervenir en cas d'urgence.

Nous remettons à votre disposition le questionnaire à compléter et à nous retourner :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Nom :</b> ..... <b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance :</b> .....</p> <p><b>Vivez-vous :</b> <input type="checkbox"/> Seul(e) <input type="checkbox"/> En couple</p> <p><b>Nom et prénom du conjoint :</b> .....</p> <p><b>Date de naissance du conjoint :</b> .....</p> <p><b>Adresse :</b> .....<br/>.....</p> <p><b>Téléphone fixe :</b> .....</p> <p><b>Téléphone portable :</b> .....</p> <p><b>Adresse Mail :</b> .....</p> <p><u>Qualité au titre de laquelle vous vous inscrivez sur le registre :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Personne âgée de plus de 70 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Personne adulte handicapée</p> <p><input type="checkbox"/> Personne adulte malade</p> <p><u>Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :</u></p><br><p><b>Nom :</b> ..... <b>Prénom :</b> .....</p> <p><b>Adresse :</b> .....</p> <p><b>Code postal :</b> ..... <b>Ville :</b> .....</p> <p><b>Téléphone fixe :</b> .....</p> <p><b>Téléphone portable :</b> .....</p> <p><b>Adresse Mail :</b> .....</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# TARIFS

## Les photocopies

### Copie en noir et blanc :

- ☞ Format A4 ..... 0,50 €
- ☞ Format A3 ..... 0,70 €

### Copie en couleur :

- ☞ Format A4 ..... 0,70 €
- ☞ Format A3 ..... 1,10 €

### Carte postale :

- ☞ L'unité ..... 0,60 €
- ☞ Les quatre ..... 2,00 €

## Location de la Salle des Fêtes

### **Tarifs été** (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

| Nature de la manifestation                                                                     | Tarifs pour les Sociétés ou particuliers ayant leur siège ou domicile <u>dans la commune</u> | Tarifs pour les Sociétés ou particuliers ayant leur siège ou domicile <u>hors commune</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunions, manifestations culturelles ou scolaires (arbre de Noël, expositions, conférences...) | <b>GRATUIT</b>                                                                               | <b>70,00 €</b>                                                                            |
| Banquets des Associations                                                                      | <b>120,00 €</b> (forfait week-end ou deux jours)                                             | <b>160,00 €</b> (forfait week-end ou deux jours)                                          |
| Mariages et repas privés                                                                       | <b>170,00 €</b>                                                                              | <b>200,00 €</b>                                                                           |
| Vins d'honneur, galettes, réceptions...                                                        | <b>70,00 €</b>                                                                               | <b>120,00 €</b>                                                                           |
| Concours de belote, Lotos...                                                                   | <b>70,00 €</b>                                                                               | <b>100,00 €</b>                                                                           |
| Cérémonie après obsèques                                                                       | <b>40,00 €</b>                                                                               | <b>40,00 €</b>                                                                            |
| Thés dansants                                                                                  | <b>100,00 €</b>                                                                              | <b>150,00 €</b>                                                                           |

\*Tarifs communs pour la grande et petite salle

### Tarifs hiver (du 1er novembre au 31 mars)

| Nature de la manifestation                                                                     | Tarifs pour les Sociétés ou particuliers ayant leur siège ou domicile <u>dans la commune</u> | Tarifs pour les Sociétés ou particuliers ayant leur siège ou domicile <u>hors commune</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunions, manifestations culturelles ou scolaires (arbre de Noël, expositions, conférences...) | <b>GRATUIT</b>                                                                               | <b>90,00 €</b>                                                                            |
| Banquets des Associations                                                                      | <b>140,00 €</b> (forfait week-end ou deux jours)                                             | <b>180,00 €</b> (forfait week-end ou deux jours)                                          |
| Mariages et repas privés                                                                       | <b>190,00 €</b>                                                                              | <b>220,00 €</b>                                                                           |
| Vins d'honneur, galettes, réceptions...                                                        | <b>90,00 €</b>                                                                               | <b>140,00 €</b>                                                                           |
| Concours de belote, Lotos...                                                                   | <b>90,00 €</b>                                                                               | <b>120,00 €</b>                                                                           |
| Cérémonie après obsèques                                                                       | <b>40,00 €</b>                                                                               | <b>40,00 €</b>                                                                            |
| Thés dansants                                                                                  | <b>120,00 €</b>                                                                              | <b>170,00 €</b>                                                                           |

\*Tarifs communs pour la grande et petite salle

#### Condition Particulière

Toutes les associations communales ont droit à une manifestation gratuite par an.

#### Caution

Un chèque de caution de garantie de 400,00 euros est à remettre au moment de la location.

#### Versement d'arrhes

La moitié du règlement est à verser à la réservation.

#### Badge Alarme

En cas de perte, il sera facturé 50,00 €.

### Concessions de terrains dans le cimetière communal.

Le Conseil municipal a décidé de modifier les tarifs des concessions de terrain dans le cimetière communal de Sazeray comme indiqué ci-après :

- ☞ Concession perpétuelle ..... 50,00 € le m<sup>2</sup>
- ☞ Concession trentenaire ..... 30,00 € le m<sup>2</sup>

La catégorie des concessions cinquantenaires a été supprimée mais cette mesure n'affecte pas l'existence des concessions octroyées antérieurement.

## ÉVÉNEMENTS À SAINT MARTIN

Notre Église de Saint Martin de Sazeray a été, ces derniers mois, le théâtre de différents événements remarquables.

Courant Août, dans le cadre du Bicentenaire de la naissance d'Alfred Dauvergne, plusieurs visites de l'Église ainsi que de l'École ont été organisées par l'Office du Tourisme et de la culture de la Communauté de commune de La Châtre-Sainte-Sévère.

Alfred Dauvergne, architecte de renom, et deux de ses fils, Henri et Louis, ont marqué la région de leur empreinte en concevant et restaurant nombre d'Églises, Écoles, châteaux, Mairies... dans la deuxième partie du 19<sup>ème</sup> siècle. Son fils Henri est notamment le concepteur de l'Église et de l'école de Sazeray construites entre 1898 et 1900.



\*\*\*\*\*

Le 14 septembre 2024, Saint Martin a accueilli le Festival des Pierres qui chantent. Ce beau concert, qui fut un véritable succès, comprenait deux formations qui se sont succédées :



- ★ En première partie, le DUO DIAPHORA, composé d'un clavecin et d'une guitare classique nous a interprété des compositions allant de musiques anciennes (menuet, gavotte...) aux Beatles revisités.
- ★ Le BAROCCO TANGO TRIO, cette fois composé d'un violoncelle, d'un bandonéon et d'une contrebasse nous ont fait voyager entre l'Allemagne de Jean Sébastien Bach et l'Argentine d'Astor Piazzolla.

\*\*\*\*\*

Avant ces événements, entre juin et juillet 2024, nous avons procédé à la remise en état de l'Harmonium de l'Église inutilisé depuis plus de 50 ans. Ce travail minutieux a été confié à Thibaud Legatelois, facteur d'orgues.



\*\*\*\*\*

S'ils se ressemblent, le clavecin, l'orgue ou le piano sont très différents dans leur utilisation :

- ★ L'orgue date de l'antiquité. C'est un instrument à vent. L'air est envoyé dans les tuyaux par un dispositif mécanique lorsqu'on appuie sur une touche.
- ★ Le clavecin apparu au XV<sup>ème</sup> siècle, est un instrument à cordes pincées (comme une guitare).
- ★ Pour l'harmonium, dérivé de l'orgue, l'air est envoyé par deux pédales (comme un gonfleur) et fait vibrer des lamelles (anches) suivant le même principe que l'accordéon ou l'harmonica. Il date du 19<sup>ème</sup> siècle.
- ★ Le piano remonte au 18<sup>ème</sup> siècle. C'est un instrument à cordes frappées. Lorsque l'on appuie sur une touche, un marteau vient taper sur les cordes.

Article rédigé par Christian BOURLET, Conseiller Municipal

## *L'École d'autrefois*

En 75 ans l'école a bien changé.

Dans les années 1950, la rentrée scolaire se passait en octobre, à cette époque, le calendrier scolaire dépendait fortement du calendrier agricole car de nombreux enfants devaient participer aux travaux des champs.

Dans les communes rurales, l'école était souvent près des bâtiments de la mairie, l'instituteur était également secrétaire de mairie. C'était un personnage respecté par les habitants de la commune, il avait du pouvoir, on lui demandait conseil ou un avis avant de prendre une décision.

Les locaux étaient répartis en une ou plusieurs salles de classe suivant l'importance de la population. Quelquefois, une classe suffisait et l'instituteur avait à sa charge tous les niveaux, de la maternelle au certificat d'études.

À l'intérieur des classes, on trouvait toujours à peu près le même agencement, une estrade sur laquelle trônait le bureau de l'instituteur, derrière celui-ci le tableau noir, les craies et la brosse de feutre. Sur les murs étaient accrochés la carte géographique de la France avec ses départements que les enfants devaient connaître par cœur, une carte avec l'anatomie du corps humain. Sur un meuble un oiseau empaillé, ou le squelette reconstitué d'un animal quelconque.

Un poêle à bois trônait au milieu de la pièce, en hiver le premier travail était d'allumer le poêle, à tour de rôle, chaque matin. Les élèves avaient la tâche d'apporter quelques bûches de bois de chez eux, qu'ils transportaient sur le chemin de l'école en plus de leur sac d'école en bandoulière, ce travail n'incombait pas pour les plus petits.



École de Sazeray en 1956

L'hiver, emmitoufflé d'une cape ou d'un manteau, béret, écharpe autour du cou et chaussettes de laine, les enfants se dirigeaient à pied sur le chemin de l'école par n'importe quel temps, sous la pluie ou la neige, dans les chemins boueux. Les plus éloignés pouvaient parcourir plusieurs kilomètres (3 ou 4 kilomètres).

Leur cartable en carton bouilli ou en cuir en bandoulière, dans lequel se trouvait une ardoise, un plumier, livres et cahiers et leurs trésors (billes, corde à sauter) pour les jeux à la récréation.



L'heure de l'entrée en classe, le cérémonial était partout le même. Dire bonjour à l'instituteur, se mettre en rang par deux. Inspection des cheveux (à cause des poux) et des mains pour la propreté. Les enfants entraient en classe en silence et sans bousculade, ils devaient se tenir debout près de leur place jusqu'à l'autorisation de s'asseoir.

Sur chaque bureau d'écopier, logé à droite dans la table, un encrier en porcelaine blanche rempli d'une encre violette car ils écrivaient à la plume (gare aux tâches sur le cahier sinon la page était arrachée et ils devaient recommencer). Chaque élève devait être droitier, il fallait absolument se servir de sa main droite et gare au coup de règle sur les doigts du malheureux gaucher pour le rappeler à l'ordre.

Le cours commençait souvent par une leçon de morale, ensuite venait la dictée, le calcul mental qui se faisait sur l'ardoise que les enfants brandissaient à bout de bras quand ils avaient trouvé le résultat, ensuite venait la géographie, l'histoire...

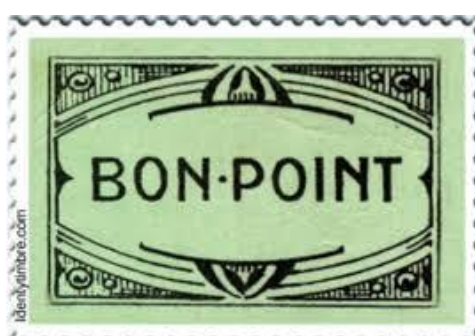
À midi, pour le déjeuner, les enfants qui habitaient dans le bourg rentraient manger chez eux tandis que ceux qui vivaient plus éloignés, amenaient leurs repas, souvent frugale, un quignon de pain, un morceau de fromage ou un carré de chocolat et un peu de vin dans leur eau. Les enfants dont les familles étaient plus aisées apportaient une gamelle en fer avec un ragoût de viande et de légumes qu'ils faisaient réchauffer sur la plaque du poêle à bois.

En 1954, Pierre Mendès instaure le verre de lait quotidien dans les écoles pour lutter contre la dénutrition. En 1956, il interdit toute boisson alcoolisée dans les écoles.

Parlons des punitions, autrefois bien plus sévères qu'aujourd'hui (coup de règle sur les doigts, port du bonnet d'âne pour les cancre, fessée, tour de la cour pendant chaque récréation et cela pendant plusieurs jours...)



Les châtimts corporels et humiliants sont de nos jours punis par la loi. La récompense pour les bons élèves était le bon point, il servait de monnaie d'échange pour acquérir une récompense plus importante, une image. Quand l'enfant avait obtenu dix bons points, il les restituait à l'instituteur contre une image. Malheureusement dans certain cas, si l'écopier était puni, les bons points étaient repris en plus de la punition.



À l'heure de la récréation, les enfants jouaient aux osselets, aux billes, corde à sauter, chat perché, colin Maillard, rondes, saute-mouton, marelle....



À la fin des cours, pour les enfants les plus éloignés de l'école, l'instituteur leur permettait de sortir plus tôt pour pouvoir rentrer chez eux avant la nuit, bien que certains garnements s'amusaient sur le chemin du retour et finalement ne rentraient pas plus tôt que les autres.

À cette époque, la vie était dure, mais les enfants profitaient de chaque moment de liberté car en rentrant chez eux, souvent, le travail à la ferme les attendait. Chacun avait une corvée à effectuer avant de partir à l'école et en rentrant le soir, les devoirs venaient souvent après. L'école étant obligatoire jusqu'à 14 ans, beaucoup d'entre eux finissaient leur scolarité à cet âge, faute de moyen. Ils travaillaient sur la ferme de leurs parents ou dans d'autres fermes comme ouvrier, certains partaient en apprentissage pour apprendre un métier. Seuls les enfants issus de familles aisées continuaient leurs études après le certificat d'études pour devenir instituteur, médecin, notaire....

Notre société a évolué, la vie des écoliers s'est améliorée au cours des années, rendant l'accès à l'éducation plus facile.

De nos jours, les élèves prennent le car pour se rendre à l'école. L'école est chauffée, les classes sont lumineuses et décorées des travaux manuels réalisés par les enfants. Les tableaux noirs ont été remplacés par des tableaux numériques. Les porte-plumes par des stylos billes de multiples couleurs. Le port de la blouse n'est plus obligatoire, bien que quelques communes ont essayé de mettre l'uniforme obligatoire. La cantine leur offre un repas chaud et équilibré chaque jour.

Entre ces deux époques, lesquels de ces enfants étaient les plus heureux ? plus insoucians ?



Article écrit par Marie-Agnès DEPARDIEU, Secrétaire de Mairie

Familles rurales est le premier mouvement familial associatif de France mais aussi un acteur incontournable de l'éducation populaire et de la défense des droits des consommateurs, pluraliste, indépendant et laïc. Le mouvement porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, le territoire et la vie associative.

L'Association Familles rurales de Sazeray propose le service de maintien à domicile, deux familles aidées par une aide à domicile. Ce service est en parti géré par le groupement de la Vallée Noire qui regroupe les associations des cantons de Sainte-Sévère et La Châtre.

**L'adhésion annuelle à l'association est de 24,00 € par famille.**

#### Les activités qui ont eu lieu en 2024

- ☞ Le 18 janvier : Galette des rois,
- ☞ Le 3 février : célébration de la Saint-Blaise suivi d'un repas et animation,
- ☞ Le 9 juin : Assemblée générale « 40 ans de Familles Rurales »,
- ☞ Le 16 août : célébration de Saint Roch,
- ☞ Du 26 au 31 août : voyage au Pays Basque et à Lourdes,
- ☞ Le 03 novembre : choucroute.

#### Pour les activités 2025

- ☞ Le 15 janvier : repas des rois, belote et jeux,
- ☞ Le 08 février : 40<sup>ème</sup> Saint Blaise,
- ☞ *Date à définir* : Assemblée générale,
- ☞ Le 16 août : Saint Roch,
- ☞ Du 31 août au 05 septembre : voyage en Côte d'Opale,
- ☞ Le 02 novembre : choucroute.

Pour tout contact :

**Présidente** ----- Jacqueline CHAUMETTE

① ----- 02.54.30.13.87





### Retour sur 2024

- ✚ 06 janvier : Concours de belote,
- ✚ 23 mars : Coq au vin,
- ✚ 23 avril : Dîner dansant,
- ✚ 05 mai : Randonnée pédestre,
- ✚ 04 août : Fête annuelle et brocante.

### Les activités pour 2025

- ✚ 11 janvier : Concours de belote,
- ✚ 29 mars : Dîner dansant,
- ✚ 04 mai : Randonnée pédestre,
- ✚ 03 août : Fête annuelle.

Pour tout contact :

**Président**-----Didier BRUNET  
① -----06.62.43.40.72



Repas annuel du 1<sup>er</sup> mai à La Celle Dunoise.

## **\*\* L'Entente Sportive Sazeray Vigoulant Vijon - ESSVV \*\***

Notre équipe sénior est repartie cette saison en 3<sup>ème</sup> division et compte un effectif de 30 licenciés : 24 joueurs, 5 licenciés dirigeants membres du bureau (dont 1 licencié joueur) et 1 arbitre, M. Mohamed LABRINSSI. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouvelles recrues cette saison : Clément AUCHAPT, Charly DALBY, Grégoire PUYBERTIER, Victor SAUVAGE.

Le dynamisme au sein du club est bon et les joueurs sont très engagés. D'ailleurs, toute autre personne voulant intégrer et s'investir dans l'association sera accueillie avec plaisir.

Notre assemblée générale s'est déroulée en juin 2024. Le bureau a été réélu.

Le Président, Yann AMARTIN : 06.71.90.34.25

Rémi DALLOT et Anthony DEVAUX ont gardé les fonctions d'entraîneurs de l'équipe. Les entraînements se déroulent le vendredi soir, au stade Jean Palou de Sazeray ou au gymnase de Sainte-Sévère-sur-Indre.



Voici le calendrier des matchs en championnat 2024/2025 :

| MATCHS ALLER*         |       |                               | MATCHS RETOUR* |                     |
|-----------------------|-------|-------------------------------|----------------|---------------------|
| Dimanche 08 septembre | 15H   | SAZERAY - US2R                | 20 H           | Samedi 08 février   |
| Dimanche 22 septembre | 15 H  | VILLERS AC2 - SAZERAY         | 15H            | Dimanche 04 février |
| Dimanche 06 octobre   | 15H   | SAZERAY - AMBRAULT PATRI1     | 15H            | Dimanche 23 février |
| Dimanche 20 octobre   | 15H   | SC SEGRY1 - SAZERAY           | 15H            | Dimanche 09 mars    |
| Dimanche 03 novembre  | 15H   | SAZERAY - JEU LES BOIS        | 15H            | Dimanche 16 mars    |
| Dimanche 10 novembre  | 15H   | SAZERAY - CLUIS               | 15H            | Dimanche 23 mars    |
| Dimanche 24 novembre  | 14H30 | BAS BERRY 1 - SAZERAY         | 15H            | Dimanche 06 avril   |
| Dimanche 08 décembre  | 14H30 | SAZERAY - NOHANT VIC 1        | 15H            | Dimanche 13 avril   |
| Dimanche 15 décembre  | 14H30 | BVN 2 - SAZERAY               | 15H            | Dimanche 11 mai     |
| Dimanche 12 janvier   | 14H30 | SAZERAY - FC ÉTOILE CX2       | 15H            | Dimanche 25 mai     |
| Dimanche 26 janvier   | 15H00 | SAZERAY - FC CEAULMONT L GR 1 | 15 H           | Dimanche 27 avril   |

\* Sous réserve de toutes modifications

L'équipe est aussi inscrite en coupe de l'Indre et challenge Henri Legros.

En plus de la pratique sportive, le club organise un concours de belote prévu le samedi 15 février 2025 à partir de 19h00 à la salle des fêtes de Vigoulant.

Il y aura également la vente traditionnelle des calendriers.

Nous souhaitons remercier les municipalités de Vigoulant, Sazeray et Vijon pour leur soutien permanent à la vie du club et nous comptons sur la présence de nombreux spectateurs pour venir encourager nos joueurs.

Le bureau de l'ESSVV



## La Société de Chasse de Sazeray



Pascal CHAUMETTE et les chasseurs de la Société Communale de Sazeray vous invitent à participer à leur déjeuner dansant animé par Etienne DENORMANDIE

**Le dimanche 9 mars 2025 à 12h30 à la Salle des Fêtes de Sazeray**

### Menu

Kir

Terrines des Chasseurs

Potée Berrichonne

Salade / Fromage

Omelette Norvégienne

Blanc et rouge à discrétion

**PRIX** : 25,00 € par personne

### Bulletin de Réservation

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Nombre de participants : ..... x 25€ = .....

Nous souhaitons être à la même table que : .....

**Renseignements et réservations jusqu'au lundi 03 mars 2025.**

Pascal CHAUMETTE, 28 Avenue de la Marche - 36160 Sazeray : 06.13.82.63.98

Patrice AMARTIN, 25, Beaumerle - 36160 Sazeray : 06.80.57.18.45

**Date et signature**

## La fibre optique

Les travaux d'installation de la fibre optique dans tous les hameaux de la commune sont terminés.

Si vous souhaitez être raccordé, contactez votre fournisseur d'accès à internet. Pour le moment, la prestation est totalement gratuite. Nous vous recommandons d'être prudent car des démarches frauduleuses ont déjà été signalées.

# LA FIBRE CHEZ VOUS

TV,  
TELEPHONIE,  
INTERNET...  
**LA FIBRE  
+ PERFORMANTE  
QUE L'ADSL**

**UN GRAND RÉSEAU PUBLIC**  
Initié par le Département de l'Indre,  
financé par vos collectivités  
(la Région Centre-Val de Loire, le Département de l'Indre  
et votre Communauté de Communes),  
avec le soutien de l'Europe et de l'État - plan France Très Haut Débit

Logos: RIP36, Berry numérique, Plan France Très Haut Débit, Europe, Berry Fibre Optique.

### LA FIBRE CHEZ VOUS !

Grâce à l'action publique de vos collectivités, la fibre optique est arrivée chez vous.

Il reste à vous abonner auprès d'un fournisseur d'accès à Internet pour amener la fibre et tous les services du très haut débit au sein de votre habitation ou de votre local professionnel.

Le raccordement est possible dès qu'une pastille verte apparaît sur votre adresse.

Préparez-vous pour passer à la vitesse de la fibre !

### Je me prépare à l'arrivée de LA FIBRE CHEZ MOI

Je choisis une offre fibre chez un des  
fournisseurs d'accès à Internet  
partenaires du réseau public

Le raccordeur suit le même chemin que la  
ligne de téléphone fixe en aérien ou  
souterrain

Des infos  
supplémentaires ?  
Des questions ?  
Un seul numéro

**02 45 45 00 30**

Je teste mon éligibilité  
à la fibre sur le site :  
[www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr)

L'abonnement déclenche  
le raccordement de  
l'habitation au réseau

Je profite de tous les  
nouveaux services  
désormais disponibles

A background of soft, out-of-focus light spots in warm yellow and orange tones, creating a bokeh effect.

*Toute l'Équipe du Conseil municipal*

*Vous souhaite une bonne année 2025*



